

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 Janvier 2019 à 20H30 Reporté au 04 Février 2019

Convocation du 21 Janvier 2019

Ordre du jour :

- Compte rendu du Conseil du 17/12/2018.
- Point sur les loyers communaux.
- Convention école.
- Délibération sur l'achat supplémentaire de terrain pour la crèche.
- Délibération sur l'étude de sol projet des vestiaires.
- Délibération par rapport à l'emplacement du boitier de la fibre.
- Choix des panneaux d'affichage.
- Participation financière au transport scolaire et à la piscine.
- Point sur le projet des toilettes publiques.
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : DAUGA Alain, GARD Christian, BOURSIER Michel, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, VAUDRON Pierre, SAINTE MARIE Anthony, GERARD Christian, VEDRUNE Alain

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, PICARD S, SATIAT Lucie, SCHOEFFEL Angéline.

Absent excusé : DELRIEU Laurent (pouvoir à Mr REVEILHAC D)

1- Compte rendu du Conseil du 17/12/2018 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 17/12/2018.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Point sur les loyers communaux :

Nous avons contacté le service juridique de notre assurance afin de régulariser les impayés.

3- Convention école :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de convention sur le RPI concernant la sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DECIDE de valider la présente convention.
- AUTORISE Mr le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

4- Délibération sur l'achat supplémentaire de terrain pour la crèche :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux coûts proposés par le cabinet d'architecte au sujet de la nouvelle crèche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : par 8 voix pour et 7 contre .

* Approuve l'achat des 100 m2 se situant sur les parcelles AB 314- AB 315 pour un montant de 1350 €.

* Donne pouvoir à Mr le Maire à mandater un géomètre.

* Autorise Mr le Maire à signer l'acte d'achat et tous documents nécessaires.

5- Délibération sur l'étude de sol projet des vestiaires :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour la rénovation des vestiaires du foot, nous devons faire une étude de sol.

Plusieurs cabinets ont été contactés, ci-dessous les propositions :

- 1- GEOBILAN : 1 500.00 € H.T

- 2- FONDASOL : 2 240.00 € H.T

- 3- I-TERRE : 1 150.00 € H.T

-4- GFC : 2 250.00 € H.T

Le cabinet LE 23 préconise l'offre de l'entreprise GEOBILAN.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- DECIDE de retenir la proposition de GEOBILAN pour un montant de 1 500.00 € H.T

- AUTORISE le Maire à signer l'offre retenue.

6- Délibération par rapport à l'emplacement du boîtier de la fibre :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour l'installation d'un boîtier pour la fibre sur la place de la Tour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré; à l'unanimité:

- DECIDE de valider la présente convention.

- AUTORISE Mr le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

7- Choix des panneaux d'affichage :

A revoir au prochain conseil.

8- Participation financière au transport scolaire et à la piscine :

Les classes de grande section maternelle et cours préparatoire de Cardaillac bénéficieront de 10 séances de piscine au centre aquatique de Capdenac.

Une partie du transport des enfants de Cardaillac sera pris en charge par la commune de Cardaillac Le cout sera précisé dans une prochaine réunion.

9 -Point sur le projet des toilettes publiques :

A étudier au prochain conseil municipal.

10- Questions diverses :

- Le PLU de Cardaillac pourrait être approuvé dans les prochains mois et applicable dès son approbation.
En parallèle en référence à la loi NOTRe , l'étude du PLUI (plan communal d'urbanisme intercommunal) a démarré en janvier 2019 .
- Demande de panneaux à Foncervines et Benneviolle. A étudier dans le prochain budget à partir d'avril.

Séance levée à 23 h00.